

Édition du formulaire DRA Artistes



Fiche Pratique – Autres déclarations : Édition du formulaire DRA Artistes



► Contexte

La Déclaration de Régularisation Annuelle artistes doit être effectuée au plus tard le 31 janvier de l'année.

► Accès au formulaire dans le logiciel

->**Rappel** : Vous devez vous assurer que les **extractions mensuelles Pôle emploi spectacle** pour ont bien été lancées avant d'obtenir la DRA.

- Positionnez-vous sur l'**année souhaitée** ;
- A partir de l'onglet « **Actions mensuelles/trimestrielles** », allez dans « **Déclarations** » ;
- Sélectionnez « **Annuelles** » :

Gestion des déclarations

Déclarations

- ☐ Mensuelles
- ☐ Trimestrielles
- ☐ Semestrielles
- ☒ **Annuelles**
- ☐ DADSU
- ☐ DSN mensuelle
- ☐ DSN événementielle
- ☐ DSN FPOC

Dossier :

Année :

- La fenêtre « **Déclarations Annuelles** » s'affiche, sélectionnez vos associations de spectacle (1) ;
- Cliquez dans un premier temps sur « **Extractions** », via l'onglet « **Extractions OPS** » (2) ;
- Cliquez ensuite sur « **DRA artistes** » via l'onglet « **Éditions – Bordereaux** » (3) :

Déclarations Annuelles 2020

Raison sociale	☑	☐
U.L. SYNDICATS CULT CHEMILURE	☑	☐
ASAM	☑	☐
C S E BRITTANY FERRIES	☑	☐
C S E BRITTANY FERRIES	☑	☐
A A G I R	☑	☐
COMTE ENTREPRISE DES C W N	☑	☐
THEATRE DE L ARLEQUIN	☑	☐
LES PETITS MARMOTS	☑	☐
BOXING CLUB SAINT LOIS	☐	☑
US LA GLACIERE	☑	☐
C L L A J	☑	☐
EPNATA	☐	☑

Navigation

Général

Extractions OPS : ① Extractions ②

Éditions : Bordereaux

TR Urssaf ③

DRA artistes

Éditions : Lettres d'accompagnement

Artistes

Hors artistes



Lors de la saisie de votre DRA sur Net-entreprises, dans la zone « **Réduction générale** » et dans la zone « **LODEOM** » pour l'Outre-mer, vous devez indiquer un montant à 0.